



PRODUIT

Pour aider les petites et moyennes entreprises à rebondir, la Mutualité de Cautionnement lance la nouvelle garantie **BOUNCE**, offrant une couverture de garantie plus importante pour faciliter l'accès au financement et minimiser le risque.



PLUS-VALUE POUR  
L'ENTREPRISE

Accès facilité au financement grâce à la garantie **BOUNCE**, car elle permet à l'entreprise de :

- ✓ couvrir son financement avec une **garantie substantielle et inédite** sur le marché
- ✓ pallier le **manque de sûretés** ou disposer d'une **alternative aux garanties personnelles** à fournir
- ✓ **mitiger les risques** pour l'entreprise en faisant appel à un **organisme tiers**

Intervention à divers stades de la vie de l'entreprise : démarrage d'activité / expansion / reprise



DÉTAILS DU  
PRODUIT

- ✓ Cautionnement à **hauteur maximale de 80%** du montant du financement **jusqu'à 150.000€**
- ✓ Pour un **financement supérieur à 150.000€**, la différence est couverte avec un cautionnement à **hauteur maximale de 50%** du montant de financement
- ✓ **Durée du cautionnement identique** à la durée du financement – limitée à 10 ans
- ✓ Cautionnement **plafonné à 500.000€** - pour cautionnement > 125.000€ : garantie réelle souhaitée
- ✓ Demande évaluée par le comité décisionnel de la MC sur base de l'accord de principe transmis par la banque partenaire (*liste disponible sur notre site internet*)
- ✓ Appel à garantie : payable à 1<sup>ère</sup> demande en cas de dénonciation du financement par la banque



COMPOSANTES DU  
CONTRAT DE  
CAUTIONNEMENT

- ✓ **Contrat tripartite** (banque, entreprise, MC) reprenant les éléments-clé du financement (*objet, montant, durée, sûretés*) & le **montant, la durée et les conditions du cautionnement** tel qu'accordés par la MC
- ✓ Commission à payer par l'entreprise sous forme de **prime unique** – tarif varie selon le type de financement (*détails ci-dessous*)



MODALITÉS PRATIQUES

Types de financement & tarif*	Secteurs d'activité éligibles
Crédit d'investissement – 0,75%	Commerce
Leasing financier – 0,75%	Horeca
Garantie bancaire – 1%	Prestation de services
Ligne de crédit – 1%	Artisanat
	Indépendant / Prof. libérale

**Type d'investissement**

Mobiliers (*machines, équipements, ...*)  
Besoin en fonds de roulement, stock & frais de démarrage  
Véhicules utilitaires  
Immobiliers à des fins professionnelles

**Documents à fournir** (*en principe par la banque*)

- ☑ Accord de principe de la banque
- ☑ Description du projet
- ☑ Données financières (*bilan & comptes PP/business plan*)
- ☑ Montant du financement, durée, sûretés, fonds propres
- ☑ Statut, n° RCS et autorisation d'établissement
- ☑ Informations sur structure & associés

*\*(réduction de 0.25% pour les entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce)*



EXEMPLE


Entreprise ABC souhaite acquérir une machine industrielle pour l'expansion de son activité

Montant & durée du crédit d'invest.: 270.000€ sur 5 ans

Couverture de la **garantie Bounce** :

- 150.000€ couverts à hauteur max. de 120.000€ (80%)
- 120.000€ couverts à hauteur max. de 60.000€ (50%)

Durée du cautionnement : 5 ans



COMMISSION (*sous forme de prime unique*)

A la signature du contrat de cautionnement, l'entreprise s'acquitte de la commission, qui est calculée comme suit :

Prime = (Montant caution. MC x Durée caution. x Tarif) + Part(s) sociale(s) de 25€ par tranche de 25.000€ de caution.

Calcul de la commission selon l'exemple ci-dessus:  
(180.000€ x 5 x 0,75% = 6.750€) + (8 x 25€) = 6.950€  
(Réduction accordée pour tout cautionnement > 6 ans)

**Pour toute question, contactez-nous :**  
Mutualité de Cautionnement - société coopérative  
14, rue Erasme L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Numéro de téléphone : (+352) 42 39 39-878  
E-mail : [cautionnement@houseofentrepreneurship.lu](mailto:cautionnement@houseofentrepreneurship.lu)  
Web : [www.cautionnement.lu](http://www.cautionnement.lu)

